

HARDE

Villard d'Arène, villégiature pour chamois très réservés

Dans le massif de l'Oisans, le nord du Parc des Ecrins offre un exemple de gestion du terrain de chasse permettant la coexistence entre une tradition de chasse aux chamois et la protection de l'espèce qui fut menacée par le passé.

Parc des Ecrins (envoyé spécial)

citants. « Lorsqu'une majorité de chasseurs, éventuellement une majorité qualifiée, aura adopté un plan de gestion assorti de règles approuvées par la Fédération des chasseurs, il pourrait être opposable aux tiers par arrêté préfectoral », notamment dans le cadre des « Associations communales de chasse agréées » (ACCA) et des « Groupements d'intérêt cynégétique » (GIC). Le rapport ne pouvait manquer d'évoquer à cette occasion l'un des principaux motifs de conflits entre chasseurs et non-chasseurs : la revendication du « droit de non-chasse ». La loi Verdeille (1964) permettant la création des ACCA a imposé de droit dans 28 départements de l'Est et du Midi aux propriétaires de terrains de petites dimensions de laisser les chasseurs de la commune chasser librement sur leurs surfaces non grillagées, qu'ils soient pour ou contre la chasse... Les associations de protection de la nature réclament depuis longtemps l'abolition de ce « privilège » qui a déjà fait de nombreuses victimes, certaines disputées avec les chasseurs finissant parfois par de la chevrotine entre les deux yeux. Le rapport Colin propose timidement de régler la question en inscrivant de droit et en priorité les parcelles des non-chasseurs dans le cadre des 10 % du territoire de chasse qui doit être en « réserve ». Proposition qui risque d'être très mal accueillie par les chasseurs des communes à petites parcelles, comme dans le Midi.

Le plus inquiétant dans ce rapport est finalement son pessimisme quasi défaitiste pour justifier la modestie des propositions possibles et son optimisme un peu béat concernant le succès de celles qu'il se permet. Georges Colin reconnaît ainsi très clairement qu'il ne propose que ce qui est à la limite du supportable pour le lobby chasseur. « Quel serait l'efficacité d'une interdiction de la chasse en enclos, s'il existe une demande ? (...) N'allons pas plus loin dans des interdictions qui seraient vouées à l'échec. (...) La loi n'est pas susceptible d'aller plus loin vers une moralisation souhaitée par certains, c'est aux chasseurs qu'appartient la pratique de leur choix. »

Et à contrario le parti pris de jouer la carte des « chasseurs gestionnaires » implique un minimum de réalisme : ce nouveau discours tenu par quelques leaders de fédérations de chasse qui prônent réellement le renouvellement naturel du gibier contre le lâchage de gibier d'élevage ou qui défendent les plans de chasse est loin d'avoir encore subjugué tous les chasseurs, comme l'observait Jean-Louis Fabiani à propos d'une société de chasse de la région parisienne : « A force de faire l'éloge de la chasse "naturelle", même s'ils savent bien qu'elle est en fait impossible à pratiquer, les chasseurs finissent par chasser le gibier de tir comme s'il s'agissait du gibier "naturel". Si la nature ne joue pas le jeu, les chasseurs, eux, jouent le jeu. » Ce qui peut être interprété comme une « ruse ». « C'est en donnant toutes les garanties de la gestion rationnelle que les chasseurs peuvent continuer à exercer leur pratique à peu près comme ils l'entendent. » (2)

D'où le risque qu'il y aurait à vouloir mettre fin au paradoxe actuel de ce droit contraignant mais pas appliqué pour s'en remettre à des résolutions sympathiques qui ne le seraient pas plus.

Eric CONAN

(1) C. Bromberger et G. Lenclud, La chasse et la cueillette aujourd'hui, Etudes Rurales, numéro spécial juillet-décembre 1982.

(2) J.-L. Fabiani, Quand la chasse populaire devient un sport. La redéfinition sociale d'un loisir traditionnel, Etudes Rurales, numéro spécial, juillet-décembre 1982. Edition de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 150 F, disponible au CID, 131 boulevard Saint-Michel, 75005 Paris.

Pas fous, les chamois. A une semaine de la clôture de la chasse dans la zone périphérique du Parc des Ecrins, les bestioles ont trouvé la bonne distance. Ici, à Vallouise, au pied du massif de « La Blanche », deux chevreaux sont d'abord apparus en même temps que les premiers rayons du soleil. Les mères, prudentes, sont à leur tour sorties de l'ombre, puis d'autres chevres (la femelle et sa progéniture) et enfin, toute la horde : on en comptera 37 au plus fort du festin. Le casse-croûte matinal va durer deux heures pendant lesquelles le troupeau narguera les chasseurs embusqués à quelques dizaines de mètres : mais pas une bête ne franchira le petit ruisseau qui délimite la réserve ! Une fois repus et réchauffés, les chamois retourneront dans l'ombre en plein cœur du Parc.

Tout le monde ne rentrera pas bredouille. « En général, ce sont les marmottes qui font les frais de ce genre de fiasco », déclare Marcel Chaud, chef de district du Parc des Ecrins, ici, une marmotte flinguée à la carabine devant son terrier : le trop fort calibre a littéralement décousu la bestiole. D'un coup de pied, le chasseur repousse le paquet de tripes et de poils au fond du trou. « De toute façon, elle était trop petite pour en faire un civet. » Cela fait toujours une occasion de tirer, histoire de ne pas perdre le coup d'œil.

La cible préférée des chasseurs reste encore le Parc national. Et ses gardes. L'après-midi, un petit rassemblement de mécontents s'improvise. « Les gardes ne jouent pas le jeu. L'autre jour, ils sont venus gesticuler pour empêcher les chamois de sortir », proteste l'un. Un autre suggère une expédition punitive : « Pour leur foutre une bonne trouille », et tous de débattre sur la meilleure façon de braconner à l'insu des gardes. « Nous ne sommes qu'une dizaine sur cet immense secteur. Impossible de tout surveiller. Et à l'intérieur du Parc, là où le chamois se croit à l'abri, rien n'est plus facile que de l'approcher et de le descendre. » En général, ce ne sont pas les plus débiles, mais bien souvent de jeunes mâles entreprenants et dynamiques qui se font avoir. Faudra-t-il autoriser la chasse à l'intérieur du Parc avec une réglementation rigoureuse comme cela se passe à Villard d'Arène ? « On n'a pas du tout envie de se transformer en infirmier en se contentant de tirer des vieilles carnes », fulmine Audibert, président de la société de chasse de Vallouise.

AUJOURD'HUI, 10 000 CHAMOIS DANS LE DAUPHINÉ

Villard d'Arène, au pied du massif de la Meige : la porte d'entrée septentrionale du Parc des Ecrins. Lors de sa création en 1973, les chamois décimés dans le secteur y ont trouvé un refuge beaucoup plus satisfaisant qu'en Guisane ou en Vallouise. Ils n'ont plus besoin d'en sortir pour trouver des pentes à l'adret vite déneigées : fureur des chasseurs, plus un chamois à tirer ! En même temps, dans le Parc, l'absence de prédateurs naturels a entraîné une reproduction anarchique de l'espèce. C'est pour répondre à



Le chamois se protège du climat en éclaircissant sa robe l'été et en l'assombrissant l'hiver.

ces deux exigences qu'est née, en 1971, la « Diane du Villard d'Arène » : une véritable politique cynégétique mise en place par les chasseurs, en concertation avec le ministère de l'Environnement, le Parc des Ecrins et, fait rarissime, avec la bénédiction des écologistes de la fédération Rhône-Alpes de protection de la nature ! Pendant quatre ans, Henry Meunier, président de la Diane, a étudié tous les plans de chasse aux chamois d'Europe Centrale, sans trouver de modèle applicable à la chasse dans l'Oisans.

Le chamois a bien failli disparaître définitivement des Alpes du Dauphiné : estimés à 60 000 individus en 1860, ils ne sont plus que quelques centaines en 1924, d'après Tredicini de Saint-Séverin. L'interdiction totale de la chasse en 1922 et 1923, puis la création des réserves naturelles du Combeynot et du Parc domanial du Pelvoux, évite la disparition de l'espèce, mais après la Seconde Guerre, le chamois est à nouveau menacé d'extinction. Avec le système des « réserves tournantes » qui déroute l'animal d'une saison sur l'autre, le chamois a pratiquement disparu des massifs de Belledonne et du Taillefer, aux portes de Grenoble, alors que ces terrains constituent sans doute son biotope idéal. « Aujourd'hui, avec environ 10 000 chamois sur l'ensemble du Dauphiné, on est encore loin du compte : il pourrait y en avoir cinq fois plus. La densité optimale n'est pas la même en haute montagne nue (quatre bêtes aux cent hectares) et dans les zones plus clémentes où cela peut doubler — mais pas plus : de fortes densités entraînent automatiquement des épidémies. C'est pour cela que notre plan de chasse est découpé en 18 secteurs, et on ne chasse pas de la même façon à la "Casse Déserte" et dans la "Forêt", précise Henry Meunier.

Pour assurer une croissance de la population, il faut une gestion rigoureuse : d'abord de la ventilation par sexe. Dans la chasse banale (celle du moins où on ne tire pas sur tout ce qui

bouge) on tire préférentiellement sur le mâle (le « bouc »). Pour Henry Meunier, cette référence implicite à l'animal domestique est aberrante : « La vie d'un chamois mâle en rut au cœur de l'hiver, en haute montagne, n'a rien à voir avec la vie d'un bélier devant son ratelier, dans l'abri et la chaleur de la bergerie. » Il faut un « sex-ratio » de l'ordre de 11,2 (10 mâles pour 12 femelles). Après huit années de plan de chasse à Villard d'Arène, on en est encore à 11,5.

Ce qui n'est pas encore satisfaisant : une saison des amours trop longue fatigue les mâles déjà affaiblis par les déplacements dans la neige, le froid, et une nourriture rare et peu énergétique. L'allongement de la période de rut entraîne des naissances tardives, autrement dit, des chevreaux qui ne passeront pas l'hiver. « Pour que les qualités physiques de l'espèce ne s'altèrent pas, il faut que chaque chèvre soit fécondée au début du rut : de la sorte, elle pourra consacrer toutes ses ressources à une bonne gestation, et en mettant bas, de bonne heure, un beau chevreau, celui-ci abordera l'hiver avec un maximum de chances de survie. » Autrement, le tir de chevreaux faibles ou en surnombre s'impose. « Dans une opération d'aménagement et de gestion, il faut dépasser le sentimentalisme. A défaut de plaisir, c'est un tir de devoir pour le chasseur. »

Aujourd'hui, la pyramide des âges idéale d'une population de chamois n'est pas connue, aucun territoire suffisamment vaste ne pouvant plus en permettre l'étude. « Dans les massifs aujourd'hui quadrillés par les activités de travail ou de loisir, les prédateurs naturels ont disparu et l'influence de l'homme reste seule déterminante. », estime la charte de la « Diane de Villard d'Arène ». Du coup, les prélèvements se font conformément au schéma théorique de la pyramide des âges, les tirs d'élimination décroissant de la base vers le sommet. Des correctifs sont adaptés à chaque secteur : si

l'un d'entre eux est insuffisamment peuplé, on minore les tirs affectant les tranches jeunes, on continue à protéger la classe 2 (reproducteurs de 4 à 9 ans), et on élimine un peu plus de vieux mâles et de chèvres bréhaignes.

LE TROPHÉE ET UN CUISSOT POUR LE CHASSEUR

Pour respecter un tel plan, la Diane a mis en place une pratique de chasse draconienne. Les tirs lointains sont interdits : « C'est une chasse à l'approche ; de toute façon, puisqu'il faut identifier précisément l'âge, le sexe et la santé de l'animal ; la lunette sur le fusil sert seulement à être plus précis, donc, quand on tire, à ne pas blesser, comme c'est monnaie courante dans les chasses banales », dit Henry Sigayret.

Un seul fusil par secteur est autorisé, et la « traque » (plusieurs chasseurs sur une même zone, les uns rabattant le gibier sur les autres) est formellement prohibée. Tout chasseur porte sur lui un bracelet correspondant au type de chamois qu'il est possible d'abattre, et l'appose sur la bête morte. Le nombre de cartouches emportées — et utilisées — est contrôlé, et si une bête est blessée, il faut impérativement la retrouver sous peine d'être suspendu. Toute infraction au règlement est sévèrement amendée. Enfin, le chasseur ne conserve que le trophée et un cuissot du chamois descendu. Le reste est redistribué par la commune aux vieux et aux nécessiteux.

Si l'on considère le coût du permis, l'entretien ou le renouvellement du matériel et le temps passé à l'affût avant de pouvoir seulement dégainer, la chasse aux chamois à Villard d'Arène coûte infiniment plus qu'elle ne rapporte. Ce qui explique, aussi, que la « Diane » compte tant de détracteurs dans les autres vallées de l'Oisans.

Au retour d'une journée consacrée à crapahuter le long de la pointe Gravelotte (2 000 mètres de dénivelé à la montée) Henry Sigayret, qui est aussi un alpiniste (plusieurs sommets en Himalaya) et un entrepreneur comblé, est radieux : « On en a approché au moins quinze en position de tir. C'était pas les bons. Mais quel régal de les observer. Je crois que les chasseurs qui mesurent leur réussite au nombre de bêtes abattues, c'est un peu comme les collectionneurs de 8 000 mètres ou les patrons qui comptent le fric amassé. »

Pourtant, Sigayret comme Meunier se défendent d'être simplement des « sportifs » ou des régulateurs de la vie des chamois. La mise à mort, même rare et presque ritualisée, reste une motivation fondamentale dans leurs chasses. Simplement, la nécessité (pouvoir continuer à chasser) a fait la loi (imposée par le Parc). Ailleurs, où le système du Villard est vilipendé comme une « soviétisation » de la tradition, les montagnards, comme toutes les sociétés condamnées à muer, affectionnent encore le double langage : d'accord pour l'argent (les recettes de remontées mécaniques et du tourisme estival), mais on garde le beurre (nos petites habitudes, notre distinction). En matière de chasse, comme pour le reste, la conciliation paraît difficile.

Volodia SHASHAHANI